



Dossier Enfance 2025 2026

Chères familles,

En vue de l'inscription ou de la réinscription de votre(vos) enfant(s) aux activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2025 / 2026, vous trouverez en pièce jointe la fiche de renseignements à compléter.



Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document, dûment rempli, accompagné des pièces suivantes :

- Attestation d'assurance extrascolaire 2025 / 2026 (couvrant la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026)
- Attestation de quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (de moins de 3 mois)
- Dernier avis d'imposition (pour les familles non allocataires de la CAF)
- Formulaire d'inscription pour bénéficier des œufs de la cocotterie, à retourner pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)

Le cas échéant, merci de joindre également :

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB), pour la mise en place ou la modification du prélèvement automatique des factures
- Jugement de séparation ou de divorce complet (cf. règlement de fonctionnement)
- Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour l'année 2025/2026 (cf. règlement de fonctionnement)
- Notification MDPH pour les enfants en situation de handicap (cf. règlement de fonctionnement)
- Le formulaire d'inscription à nous retourner pour bénéficier des œufs de la cocotterie pour les

- enfants fréquentant l'accueil de loisirs les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires
- Le justificatif de domicile de - 3 mois

Infos pratiques

Le dossier complet devra être transmis **au plus tard le lundi 18 août 2025**, soit par courriel à l'adresse enfance@mairiesurvilliers.fr, soit directement au guichet unique de la mairie.

Pour les familles qui le souhaitent, les documents joints à ce mail seront également disponibles à l'accueil de la mairie à partir du lundi 21 juillet 2025.

Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement de fonctionnement des activités péri et extrascolaires (également en pièce jointe), afin d'être pleinement informés des modalités d'accueil pour l'année 2025 / 2026.

Concernant le Portail Famille, la nouvelle année scolaire 2025 / 2026 sera accessible à compter du 19 août 2025. Les réservations ne seront possibles qu'après réception du dossier Enfance complet et sous réserve que l'ensemble des factures Éducation ait été réglé.

Documents

[Fiche de renseignements enfance 2025 / 2026](#)

[Fiche de réservations activités Enfance septembre et octobre 2025](#)

[Inscription à la cocotterie 2025 2026 remplissable comp](#)

[Règlement Enfance 2025 2026 compressé](#)

Contact

enfance@mairiesurvilliers.fr